



Comment faire annuler une perquisition

Par **rozfushia**, le **21/10/2013** à **08:06**

Bonjour,rnrnHier matin, les gendarmes se sont présentés à mon domicile pour une perquisition de la chambre de mon fils. Ils en n'ont profité pour fouiller toutes la maison. Ils ne m'ont pas dit que j'avais le droit de refuser. Me laissant ainsi, la maison en "vrac", et partant les mains vides. On marche sur la tête en France.

Par **amajuris**, le **21/10/2013** à **09:21**

bjr,rnsi les gendarmes sont venus perquisitionner votre maison, c'est qu'ils avaient des indices graves et/ou concordants pouvant laisser supposer que votre fils avait commis une infraction.rnvous auriez préféré qu'ils trouvent quelque chose ?rnlés gendarmes ne perquisitionnent pas au hasard.rncdt

Par **Lag0**, le **21/10/2013** à **13:36**

Bonjour,rnQue voulez-vous dire par :rn"Comment faire annuler une perquisition" ?rnLa perquisition a eu lieu, les gendarmes n'ont rien trouvé, vous voulez faire annuler quoi exactement ?

Par **Guillboc**, le **11/11/2013** à **17:35**

Bonsoir, rnrnJe vais vous répondre en qualité d Opj.... Si les gendarmes sont venus faire une perquisition à votre domicile c est qu ils étaient dans un cadre d enquête soit préliminaire, soit flagrante soit sous commission rogatoire. En l état s ils ne vous ont pas demandé l autorisation de procéder à la perquisition c est qu ils étaient soit en flagrante soit en commission rogatoire. Leur action est légale, la perquisition s applique à l ensemble du logement et non pas seulement à sa chambre.rnrnIl ne semble donc pas y avoir d irrégularité..... Malheureusement les familles sont souvent les victimes collatérales des bêtises de leur enfant. rnrnCordialement